

*Secrétariat Général  
Département des Ressources  
Humaines*

Poitiers, le 18 mars 2025

*Division Gestion des Ressources  
Humaines*

Le directeur régional,

à

Monsieur le Président de l'ASCE 86

**Vos réf. :** Demande du 18/03/2025  
**Affaire suivie par :** Evelyne KOM  
evelyne.kom@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél. :** 07 64 77 26 50  
**Courriel :** dgrh.drh.sg.dreal-na@developpement-  
durable.gouv.fr

**Objet : Assemblée générale ordinaire de l'ASCE 86 du mardi 8 avril 2025**

Je vous informe que j'autorise, sous réserve des nécessités de service, les agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers, à assister à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ASCE 86 qui se tiendra :

**le mardi 8 avril 2025 de 9h00 à 12h, sur le site de la DDT Vienne  
20, Rue de la Providence 86000 Poitiers.**

Je vous précise que les véhicules de service ne sont pas autorisés pour les déplacements.

Cette autorisation d'absence servira de justificatif à saisir dans Horoquartz par les gestionnaires de service.

Pour le directeur régional et par délégation,

Le Secrétaire Général

  
Le Secrétaire Général  
Cyril MOUILLOT